

INFOS BRÈVES

Bulletin d'informations municipales de Morette – N°13
MARS 2016

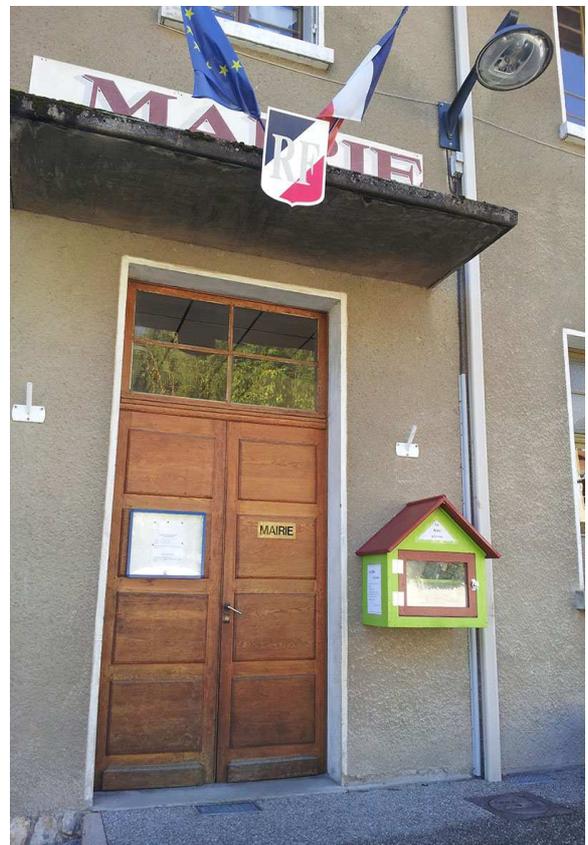
VIE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

RETOUR SUR LA SOIREE DES VŒUX 2016...

Participation et échange furent les maîtres-mots de cette soirée à laquelle ont participé de nombreux morettins. Participation avec la possibilité donnée aux habitants de la commune de poser des questions et de choisir les sujets abordés. Participation et échange avec le buffet partagé où l'on a pu goûter les spécialités de chacun.

La boîte à livres présentée ce soir-là symbolise cet esprit participatif. Elle égaie désormais la façade de la mairie.

« Vous avez lu un livre. Il vous a plu. Donnez-le ... Faites-le voyager. Et prenez en un autre ! »



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire

Présents : Mmes et MM. Cyril BIETRIX-OGIER, Lionel CARLIN, M. Jean-Pierre DEZANET, Franck DORIOL, Stéphane LACHAUD, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Héléne REYNAUD, Christelle VUILLEROT.

Absents: M. Gérard BOURGEAT, Florent ZANELLO.

DELIBERATION 2016-01 : Demande de subvention pour l'acquisition d'une tondeuse débroussailleuse :

Le principe de l'achat d'une tondeuse débroussailleuse a été retenu lors d'une précédente réunion de

travail du conseil municipal. Ce nouveau matériel, de plus grande puissance, vient en complément de la tondeuse de l'employé communal, notamment pour une tonte plus raisonnée (espacement des tontes) et l'entretien des grandes surfaces et des espaces escarpés. Le gain de temps ainsi dégagé permettra le traitement thermique des végétaux indésirables. Le devis de l'entreprise BOUYOUD a été retenu pour un montant de 2 515,83 € HT, comprenant la tondeuse, pour un montant de 2.408,33 € HT, et les rampes nécessaires pour le transport pour un montant de 107,50 € HT. Cet achat est subventionné à hauteur de 1 200,00 € HT dans le cadre de la réserve parlementaire 2016 de la députée de la circonscription Madame Michèle BONNETON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis proposé et autorise Mme la Maire à demander cette subvention.

DELIBERATION 2016-02 : SEDI TRAVAUX SUR ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé le remplacement des luminaires équipés de ballons fluorescents au mercure devenus obsolètes. Ce remplacement se fera en deux étapes:

- 2016 : le remplacement de 13 des 26 luminaires concernés et la pose de trois horloges astronomiques permettant une gestion plus économe de l'éclairage public ;
- 2017 : le remplacement des 13 luminaires restants.

Le coût de l'opération s'élève à 10 860 € TTC

Les financements externes par l'intermédiaire du SEDI (syndicat des énergies de l'Isère) s'élèvent à 8 939 € TTC, la contribution de la commune se monte à 1 921 € TTC dont 1 831 € de frais d'investissement et 103 € TTC de participation aux frais du SEDI.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet ainsi que son plan de financement.

DELIBERATION 2016-03 : AUTORISATION DE MISE EN OEUVRE DU SYSTEME D'INFORMATION « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé)

Dans le cadre de la dématérialisation des documents échangés avec les administrations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec la préfecture de l'Isère pour la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité dans le cadre du projet "ACTES".

Le même type de convention a déjà été signé avec la trésorerie pour la transmission des pièces comptables.

DELIBERATION 2016-04 : DELIBERATION DE PRINCIPE SUR L'ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE

Le document d'urbanisme de la commune doit être réactualisé, en raison de sa non compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la région Urbaine de Grenoble (SCOT) et de sa non conformité avec les lois Grenelle, ALUR et LAAF. Le conseil municipal doit se prononcer sur la nature du nouveau document d'urbanisme de la commune. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu avec l'accompagnement du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) et de la DDT (Direction Départementale des Territoires) sur les avantages et les inconvénients d'une révision de l'actuel Plan Local d'Urbanisme, d'une élaboration d'une carte communale ou du passage au Règlement National d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le principe d'élaborer une carte communale accompagnée de prescriptions fondées sur l'article L 111-22 du Code de l'Urbanisme,
- d'autoriser Mme la Maire à lancer l'appel public à concurrence en vue du choix du bureau d'études,
- de définir les termes de la délibération fixant les objectifs et les modalités de la concertation.

DELIBERATION 2016-05 : DECISION MODIFICATIVE N° 5 (EXERCICE 2015)

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la Décision Modificative rétablissant une erreur d'imputation sur un mandat émis en 2009 concernant le remboursement d'un emprunt ; elle n'affecte en rien le budget de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Vente de brioches au profit du personnel de l'ADMR**
Cette année la vente de brioche a rapporté la somme de 1 111,50€. Le bénéfice de cette vente s'élève à 803,50€.
- **Fichiers des usagers du service des ordures ménagères**
La commune a été sollicitée par la Régie afin de vérifier l'exactitude des déclarations de composition des foyers prise en compte dans la facturation.
- **Possibilité d'intégration du CCAS dans le budget communal**
Depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le centre communal d'action sociale (CCAS) est devenu facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants. Dans ces communes, le CCAS peut être dissous par délibération du conseil municipal. Les actions sociales de la communes sont alors gérées par une commission communale, et le budget du CCAS est intégré au budget communal dans un poste dédié aux affaires sociales. Le conseil municipal délibérera ultérieurement sur ce sujet, après étude des implications de cette éventuelle décision.
- **Cérémonie des vœux :**
La cérémonie des vœux se déroulera le 29 janvier 2016 à partir de 19h00, selon l'organisation qui a été débattue en conseil.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire
Présents : Mme et MM Cyril BIETRIX-OGIER, Jean Pierre DEZANET, Franck DORIOL, Yves MOUNIER, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT, Florent ZANELLO.
Absent :M. Gérard BOURGEAT, M. Lionel CARLIN représenté par Jean Pierre DEZANET, Stéphane LACHAUD représenté par Mme Aude PICARD WOLFF.

DELIBERATION 2016-06 : Travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'école de Morette, demande de subvention au Conseil Départemental

DELIBERATION 2016-07 : Travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'école de Morette, demande subvention D.E.T.R. 2016

Le conseil communal a donné un avis favorable à l'unanimité aux demandes de subventions à l'État au titre de la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) et au département de l'Isère. Ces subventions demandées respectivement à hauteur de 1 604,69 € et de 4 011,72 € aideront la commune dans la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment de l'école en 2016. Le montant de l'opération est estimé à 8 023,45 € HT, le reste à charge de la commune sera de 2 407,04 € HT Les deux années suivantes verront la mise en conformité du reste des bâtiments publics de la commune, à savoir : la mairie, la salle communale, les WC publics, le boulodrome, le cimetière et l'église. Le calendrier des travaux a été fixé lors du conseil municipal du 4 septembre 2015.

DELIBERATION 2016-08 : reconstitution du Conseil communautaire de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors

La composition du conseil communautaire de la communauté de commune Chambaran Vinay Vercors, issue d'un accord local, a été rendue caduque par la nomination du nouveau représentant de la commune de Malleval, suite à la démission de l'ancienne maire. Les deux seules compositions désormais envisageables conformément aux nouvelles lois en vigueur sont :

- soit une représentativité de 33 membres (au lieu des 40 membres actuels) issue du droit commun,
- soit une représentativité de 33 membres (au lieu des 40 membres actuels) issue d'un accord local permettant une meilleure représentativité des petites communes.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la composition du conseil communautaire dans le cadre d'un l'accord local.

C.C.A.S : REPAS DES AÎNÉS



Le repas des aînés, organisé par les CCAS de Morette et de Cras, aura lieu dans la salle des fêtes de Cras le dimanche 3 avril en compagnie des aînés de Cras.

Le repas est offert aux aînés de plus de 70 ans et leurs conjoints. Chacun d'entre eux recevra une invitation personnelle.

Le repas est ouvert à tous les habitants de Morette moyennant une participation de 25 € par personne.

Les inscriptions sont à faire parvenir en mairie avant le 15 mars 2016.

ATELIERS « PRÉVENTION DES CHUTES » PROPOSÉS PAR LE CCAS

Après le succès des ateliers « mémoire », le CCAS de Morette propose des ateliers « prévention des chutes » gratuits qui se dérouleront pendant le 2^{ème} trimestre 2016.

Ces ateliers sont organisés par la CARSAT à destination des retraités de Cras et de Morette. Par une alternance d'exercices pratiques les objectifs sont de prévenir la perte d'équilibre, de développer des automatismes pour éviter la chute et acquérir des réflexes, adapter son environnement et sensibiliser aux événements de la vie qui peuvent fragiliser.

Nous vous invitons à venir vous informer sans engagement de votre part lors de la conférence :

lundi 14 mars de 14h à 16h à la salle communale

Les ateliers se dérouleront à la salle communale de 14h à 16h (si le nombre de participants est important une deuxième session d'ateliers sera proposée en septembre) les jeudis:

- 31 Mars
- 07, 21, 28 Avril
- 12, 19, 26 Mai
- 02, 09, 16, 23, 30 Juin

Les inscriptions aux ateliers se feront en fin de conférence le 14 mars ou dès maintenant en signalant à la mairie de Morette au 04 76 07 81 58.

VIE ASSOCIATIVE

A.C.CA de Morette

Communiqué de l'ACCA

- Le conseil d'administration de l'ACCA de MORETTE demande à l'ensemble de ses adhérents de rendre leur tableau de chasse de la saison 2015/2016 ainsi que leur timbre vote si pas déjà fait et ce **avant le 26 février 2016 dernier délai.**

Suivant réglementation, la liste des personnes n'ayant pas rendu leur tableau de chasse dans les délais sera transmise à la F.D.C.I.

Comme voté en assemblée générale, ces personnes se verront pénalisées de 20€ lors de la remise des cartes de chasse saison 2016/2017.

Nota: les tableaux de chasse + timbres votes (si pas déjà rendus), sont à déposer dans la boîte aux lettres de Messieurs DEZANET Jean Pierre ou JOBIN Alain au plus tard le 26 février 2016.

Carnet de prélèvement bécasse : pour obtenir un nouveau carnet de prélèvement bécasse pour la saison prochaine, les adhérents de l'ACCA de Morette peuvent remettre leur carnet de prélèvement bécasse 2015/2016 au plus tard le 15/02/2016 au président de l'A.C.C.A. de Morette ou le retourner directement à la F.D.C.I. (date butée de retour à la F.D.C.I.: 30 juin 2016).

- La campagne de piégeage des nuisibles ayant commencée, le conseil d'administration de l'ACCA de Morette signale que les animaux domestiques errants, capturés, seront confiés à la S.P.A.

- mise en garde contre la divagation des chiens :

Régulièrement, des chiens errants sont vus sur la commune de Morette. En temps que propriétaire de votre animal, vous êtes responsable de tous ses agissements.

Attention, vous devez empêcher votre chien d'aller seul sur la voie publique et toujours le garder sous votre contrôle.

L'ACCA de Morette demande aux propriétaires des animaux concernés de faire preuve de vigilance afin de mettre fin aux escapades de leurs compagnons à quatre pattes. La divagation des chiens étant interdite et la campagne de piégeage ayant débutée, l'ACCA de Morette rappelle que tout animal domestique capturé sera systématiquement déposé à la SPA.

Il est important, que chacun respecte les personnes et le travail accompli par notre garde chasse et piégeur assermentés.

ASSOCIATION DES 7 COLLINES

Communiqué de l'association

L'après-midi crêpes, 5ème édition, s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur au milieu des petits et des grands.... Merci à tous ceux qui ont participé. Nous vous rappelons le prochain spectacle musical,

vendredi 18 mars 2016 à 20h00 à la salle des fêtes de Morette.

Pensez à réserver dès maintenant.
tél: 06 74 00 50 31 (Sylvie Maréchal)
mail:assoc.a7c@laposte.net.

Tarifs: 8€ et 6€ pour les moins de 12 ans.
Pour en savoir plus sur le spectacle:<http://www.mc2grenoble.fr/spectacle/corime-2/>

A bientôt.



La prochaine Assemblée Générale de l'Association aura lieu **le 1^{er} avril 2016 20H00** à la salle communale de Morette. Vous êtes tous invités à venir participer.

INFOS PRATIQUES

ABOIEMENTS DES CHIENS, UNE NUISANCE TROP FRÉQUENTE ET TRÈS GÊNANTE

Aboier est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

Extrait de l'arrêté N°97-5126 du Préfet de l'Isère

Article 8

« Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction. »

Propriétaires de chiens, pensez à la tranquillité de vos voisins !

ERDF - DIAGNOSTIC PAR HÉLICOPTÈRE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE LA COMMUNE

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ERDF investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2016 en ISERE concerne 1448 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur la commune de Morette.

Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.

Le résultat de l'inspection permet aux équipes d'ERDF d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance. Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement de l'électricité en évitant des pannes latentes.

ERDF a confié ce diagnostic des lignes à la société Jet Systems Hélicoptères , qui va intervenir en ISERE entre le 1^{er} et le 31 mars 2016.

Les vols sont réalisés à très basse altitude.

La Société Jet Systems Hélicoptères dispose de toutes les autorisations nécessaires pour que sa mission se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

ÇA S'EST PASSÉ À MORETTE

FÊTE DE NOËL DES ÉCOLIERS



Le mardi 15 décembre, les élèves des écoles de Cras et Morette ont chanté à l'occasion des fêtes de fin d'année.

APRES-MIDI CRÊPES DES 7 COLLINES



Le samedi 6 février, s'est déroulée la journée crêpes organisée par l'Association des 7 Collines. Ce fut un moment très festif partagé par petits et grands.

ATELIERS « MÉMOIRE » PROPOSÉS PAR LE CCAS



Elodie Persico de la CARSAT a animé des ateliers mémoire à destination des retraités de Morette et de Cras. Deux groupes de 10 personnes ont participé six vendredis après-midi aux ateliers qui se sont déroulés dans la salle communale.

Par une alternance d'exercices pratiques les participants ont pu redécouvrir les possibilités de leur mémoire, reprendre confiance en eux et mettre en place des stratégies pour faciliter la mémorisation.

La mémoire c'est tout simple, pour ne pas la perdre, il suffit de ne pas la laisser se reposer dans un tiroir...

